

CIRCULAIRE N° 23 DU 6 JUILLET 2026

Aux Présidentes et Présidents de Ligues régionales
De Frank BIGNET, Fabrice DESCOMBE, Bénédicte ROZE
Copie Comité directeur
Jérôme VILLON
Comités départementaux
Commission médicale
Commission nationale des jeunes

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION ET D'ESTIMATION DE L'ÂGE BIOLOGIQUE LORS DE LA COUPE DE FRANCE U16

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) validé par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative prévoit la mise en place du Programme 2036 qui a pour objectif d'identifier de jeunes athlètes et de structurer leur parcours de performance.

L'un des six piliers du Programme 2036 inscrit dans le PPF porte sur l'identification d'athlètes présentant un potentiel, en s'appuyant notamment sur la maturation biologique. En effet, les rapports scientifiques relatifs à l'identification des jeunes insistent désormais sur l'intérêt d'apprécier les résultats sportifs en tenant compte de l'âge biologique pour les sportifs âgés de 12 à 15 ans. En outre, les scientifiques ont mis en évidence qu'une connaissance de l'âge biologique favorisait, par l'adaptation des contenus d'entraînement, la prévention du risque de blessure particulièrement important autour du pic de vélocité de croissance.

L'âge biologique correspond au niveau de développement physique d'un individu (croissance, maturation), indépendamment de son âge chronologique. Il permet d'évaluer la maturité corporelle d'un sportif, étant donné que celle-ci ne suit pas une temporalité identique pour toutes et tous et qu'elle a des conséquences sur le développement des qualités physiques.

Plusieurs études scientifiques proposent une estimation de l'âge biologique à partir de quatre données anthropométriques :

- la taille en position debout,
- la taille en position assise,
- l'envergure et
- le poids.

Le traitement de ces données anthropométriques associées à la date de naissance permet d'estimer la durée qui sépare chaque individu de son pic de vélocité de croissance.

De manière complémentaire à l'action « détection » de la campagne PSF 2026, la Direction Technique Nationale (DTN), en concertation avec la Commission Médicale (CM) et la Commission Nationale des Jeunes (CNJ), organisera une action d'information et de sensibilisation relative à la prise en compte de l'âge biologique dans l'accompagnement de la pratique sportive chez les jeunes à l'occasion de la Coupe de France des Ligues U16 le 14 juillet.

Dans ce cadre, des ateliers de mesures anthropométriques conduits sous la responsabilité de la DTN par des éducatrices et éducateurs licenciés et déclarés auprès de la Fédération, seront proposés sur la base du volontariat aux athlètes participant à la coupe de France U16 et ayant reçu l'accord de leurs parents ou responsables légaux. Celles et ceux qui réaliseront les mesures pourront ainsi obtenir un compte rendu individuel apportant des précisions sur leur âge biologique et la temporalité de leur croissance. Des supports de communication seront aussi mis à disposition des jeunes, des entraîneurs, des dirigeants et des parents présents lors de cette manifestation afin d'apporter des informations sur cette thématique.

Les athlètes sélectionnés par les ligues régionales à la coupe de France U16 et leurs parents ou responsables légaux recevront un courriel de la part de la Direction technique nationale afin de les informer de la mise en place de cette action au moment de la publication de la liste des engagés.

Paul LALIRE, manager du Programme 36, en charge de la coordination de cette action se tient à votre disposition pour toute question ou renseignement à ce sujet :

→ paul.lalire@athle.fr – 06 86 17 34 20.

Comptant sur vous pour relayer ces informations auprès des responsables de votre équipe de ligue, nous vous remercions de votre implication pour faire de cette action une réussite collective.

Nous vous adressons, Chères Présidentes, Chers Présidents, l'expression de nos cordiales amitiés sportives,



Frank BIGNET
DIRECTEUR TECHNIQUE
NATIONAL



Fabrice DESCOMBE
PRÉSIDENT DE LA CM



Bénédicte ROZE
PRÉSIDENTE DE LA CNJ